

# Santé Environnement en Basse-Normandie

BILAN DU PLAN REGIONAL 2011-2015





# Préface

## **La Basse Normandie à l'heure de santé environnement Bilan du Plan Régional Santé Environnement 2011-2015**

Elaboré dans le cadre de la loi relative à la politique de santé publique, le Plan Régional Santé Environnement constitue la déclinaison des actions du Plan National Santé Environnement PNSE.

Les PNSE et PRSE de 1ère génération étant arrivés à leur terme fin 2008, un nouveau plan national PRSE 2 a été élaboré en juillet 2009. Les priorités de ce plan national ont été déclinées au niveau de la région Basse Normandie au travers du Plan Régional Santé Environnement 2.

Ce PRSE 2 2011-2015 a été élaboré conjointement par le groupe régional santé environnement coprésidé par le Préfet de Région et le Président de Région après une large consultation des acteurs concernés. Ce plan régional est structuré autour de 4 thématiques :

- L'air extérieur
- L'eau
- L'habitat et l'Air intérieur
- La déclinaison locale et l'éducation

et propose pour chacune d'elles, 3 objectifs de travail qui proposent des actions ciblées, raisonnables et accessibles à conduire en région Basse Normandie.

Le PRSE est un plan qui associe de multiples partenaires œuvrant dans le domaine de la santé environnementale ; les services de l'Etat, les établissements publics (Agence de l'eau, ADEME, ARS), les collectivités locales, les chambres consulaires et les associations.

L'animation et la mise en œuvre des différentes actions se sont faites autour de ces structures et de ces acteurs ; certaines actions confortent et prolongent des actions réglementaires, d'autres sont plus innovantes et incitatives.

Ce document présente de façon succincte un bilan de l'ensemble des actions au travers d'un tableau qui liste l'avancement des différentes actions. Il cible pour chaque thématique les actions innovantes et importantes qui montre que ce PRSE 2 a contribué à ce que chaque décideur, chaque citoyen, soit un peu plus acteur de sa santé en même temps que respectueux de son environnement.

# en Basse-Normandie

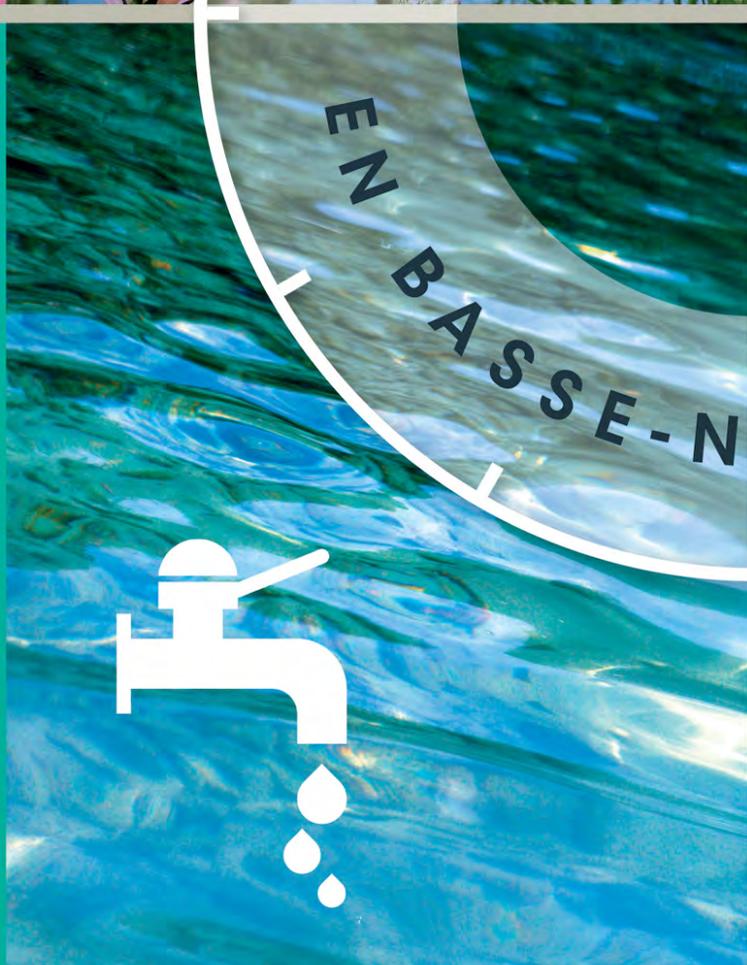
## → AIR EXTÉRIEUR

- 1 Réduire les expositions aux pollens et substances végétales allergisantes.**
  - Informer sur les nuisances apportées par la dissémination aérienne de composés d'origine végétale.
  - Réduire l'exposition aux substances végétales irritantes ou allergènes, tout en préservant la biodiversité.
- 2 Mieux évaluer et suivre l'exposition de la population aux polluants atmosphériques.**
  - Étudier la mise en place d'un observatoire régional de l'exposition aux polluants atmosphériques.
- 3 Réduire les émissions industrielles de substances toxiques à l'atmosphère.**
  - Réduire de 30% les émissions atmosphériques de substances toxiques par les installations industrielles.



## → EAU

- 4 Garantir la disponibilité en eau par une gestion durable de la ressource et une démarche de sécurité renforcée.**
  - Maîtriser la gestion quantitative des ressources.
  - Améliorer la sécurité de l'alimentation en eau.
- 5 Préserver la ressource en eau.**
  - Protéger les ressources en eau.
  - Protéger les eaux littorales en améliorant la connaissance et en agissant sur les sources de pollution.
  - Réduire les rejets de substances polluantes et dangereuses dans les eaux.
- 6 Poursuivre la surveillance et améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics.**
  - Améliorer la qualité de l'eau distribuée.
  - Surveiller la qualité de l'eau.
  - Promouvoir l'eau du robinet.





## ➔ HABITAT AIR INTÉRIEUR

### 7 Lutter contre l'habitat indigne.

- Mettre en place un réseau d'échanges d'expérience en matière de lutte contre l'habitat indigne.
- Développer des actions d'information en matière de risques sanitaires dans l'habitat et d'obligations réglementaires pour les professionnels de l'immobilier.
- Contribuer à l'amélioration du repérage et du traitement de l'habitat indigne.
- Pérenniser les actions de lutte contre la précarité énergétique.

- Identifier les établissements sensibles construits sur des sites pollués, évaluer les risques et mettre en place des mesures de gestion.
- Sensibiliser les adolescents sur les risques liés à l'écoute de la musique amplifiée.
- Développer l'offre de conseils habitat-santé, pour les personnes souffrant de pathologies (asthme et allergie).

### 9 Améliorer la qualité de l'air intérieur.

### 8 Réduire les expositions des populations sensibles.

- Sensibiliser et informer les femmes enceintes sur l'exposition aux substances dangereuses et les mesures de prévention pendant la grossesse et l'allaitement.

- Former et informer les professionnels du bâtiment à la problématique de la qualité de l'air intérieur.
- Intégrer la problématique air intérieur dans les dispositifs de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.
- Sensibiliser les professionnels et la population, à la thématique "Air intérieur".



## ➔ DÉCLINAISON LOCALE & ÉDUCATION

### 10 Faciliter l'accès à l'information en santé environnement.

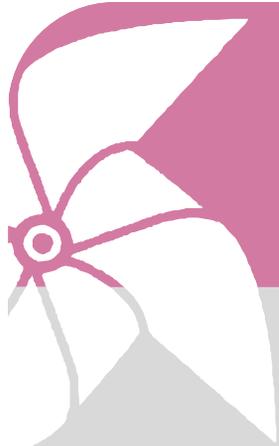
- Initier un portail en santé environnement.

### 12 Décliner au niveau local les priorités du PRSE.

- Développer des plans locaux en santé environnement.

### 11 Contribuer à l'éducation et à la culture en santé environnement.

- Développer la formation des jeunes en santé environnement.
- Développer la formation en santé environnement des acteurs de santé (santé, social, médico-social et éducatif...).



# AIR EXTERIEUR

## 1 - Réduire les expositions aux pollens et substances végétales allergisantes

- Informer sur les nuisances apportées par la dissémination aérienne de composés d'origine végétale.

La composition de l'air conditionne la capacité des êtres vivants à vivre dans de bonnes conditions. Si les émissions de polluants de l'industrie et du trafic routier tiennent une part importante dans la dégradation de la qualité de l'air, d'autres substances comme les pollens, peuvent également avoir un impact sur la santé humaine.

Pour cela, un des objectifs du PRSE 2 est de développer l'information du public sur les nuisances apportées par la dissémination aérienne de certains composés d'origine végétale.

Ainsi, la surveillance pollinique a été confortée en Basse-Normandie et l'information sur le risque allergique mise à disposition du public via un dispositif d'abonnement disponible sur le site internet de l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (<http://www.airnormand.fr/Bulletin-Allergo-Pollinique/Rouen-Caen>).

Des actions ont été initiées pour mieux évoluer la prolifération des espèces allergisantes animales (chenilles processionnaires) ou végétales (ambrosie, berce du Caucase,...) en liaison notamment avec le Conservatoire Botanique.



### Action phare



La Région Basse-Normandie, en partenariat avec l'ARS, a créé un référentiel bas normand des espèces connues pour disséminer des substances induisant ou aggravant l'asthme et les allergies respiratoires, tout en sensibilisant aux enjeux de préservation de la biodiversité. Cet outil livre des conseils pour éclairer les choix des essences à privilégier, lors de plantation de végétaux.

# AIR EXTERIEUR

## 2 - Mieux évaluer et suivre l'exposition de la population aux polluants atmosphériques

### – Étudier la mise en place d'un observatoire régional de l'exposition aux polluants atmosphériques.

#### • Informer l'ensemble des bas-normands sur la qualité de l'air, en introduisant la notion de pollution de proximité des sources.

Pour l'ozone et les PM10, la cartographie des concentrations en temps réel (à l'heure) est opérationnelle et en ligne sur le site internet d'Air C.O.M. ([www.air-com.asso.fr](http://www.air-com.asso.fr)) L'indice de la qualité de l'air est spatialisé. Des campagnes itinérantes de mesures en situation de proximité du trafic routier ont été menées (Moult et Saint Martin de la lieue).

Des cartes de prévisions J et J+1 sont mises en ligne pour les principaux polluants (PM10, oxydes d'azote et O3).

#### • Estimer la population exposée à des concentrations supérieures aux valeurs limites (O3, NO2, PM10 et benzène) essentiellement en milieu urbain.

Air C.O.M. a élaboré la construction du modèle urbain de pollution atmosphérique sur l'agglomération de Caen. Ce modèle qui a donné ces premiers résultats fin 2014, permet d'identifier les zones à l'échelle fine, en dépassement potentiel de valeurs limite. Ce type de modélisation est en cours pour la commune de Cherbourg-en-cotentin.

#### • Constituer un outil à la décision/gestion à l'attention des décideurs publics.

Air C.O.M. a réalisé l'inventaire des émissions 2010 et 2012, conforme aux méthodologies PCIT pour l'ensemble des collectivités de la région. Ces données d'émissions de polluants atmosphériques sont disponibles sur simple demande; l'outil de modélisation à l'échelle fine a été déployé sur les territoires. Air C.O.M. met ces données à disposition des territoires, pour aide à la décision, au regard de la qualité de l'air, dans les politiques relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

#### • Mettre à disposition de la communauté des épidémiologistes les expositions à la pollution en air extérieur (par exemple l'étude épidémiologique nationale ELFE3).

Les données d'Air C.O.M. sont aujourd'hui exploitées par le monde de l'épidémiologie, avec la réalisation par l'InVS de l'étude d'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur Caen la Mer (2013) et l'exploitation des données de modélisation de l'exposition des 329 futures mamans incluses dans l'étude ELFE pour la Basse-Normandie.

#### • Regrouper l'ensemble des informations disponibles concernant les milieux autres que l'air extérieur (écoles, logements...).

Air C.O.M. anime une commission sur la thématique air intérieur regroupant les principaux acteurs régionaux. Des études sur les lycées bas normands sont envisagées dès 2014.



# AIR EXTERIEUR

## 3 - Réduire les émissions industrielles de substances toxiques à l'atmosphère

- Réduire de 30% les émissions atmosphériques de substances toxiques par les installations industrielles.

Dans la prolongation d'une première action de diminution d'émissions atmosphériques de 6 substances (plomb, benzène, cadmium, dioxine, chlorure de vinyle monomère et mercure), menée sur la période 2005-2009, le PNSE 2 a prévu la diminution de 30%, entre 2007 et 2015, des rejets atmosphériques de 6 substances ou familles de substances : benzène, HAP, PCB et dioxines, arsenic, mercure et solvants chlorés (en particulier perchloroéthylène). Cette action concerne 468 établissements en France.

En Normandie, l'inventaire des établissements concerné à été fait en 2010. Quatre établissements ont été retenus, les substances visées étant des solvants chlorés : Carrier Carrosserie à Alençon (61), Chereau SAS à Ducey, PCAS à Couterne (61) et Honeywell à Condé sur Noireau (14). Ce dernier site ayant annoncé sa fermeture en juin 2013, il a été sorti du dispositif.

Suite à la prescription de plans d'actions par arrêtés préfectoraux, si nécessaire, les deux premiers ont abandonné l'utilisation des substances visées et le troisième s'est engagé à améliorer la collecte et le traitement des gaz. Les progrès ont été suivis annuellement par l'analyse des déclarations d'émission des substances visées pour l'ensemble des installations.

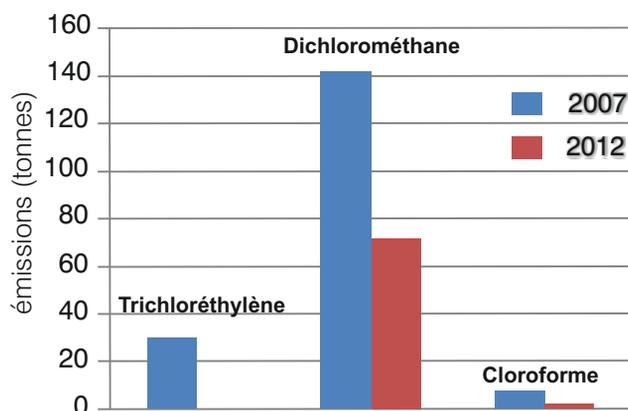
Des visites d'inspections ont permis de vérifier l'avancement des travaux pour le cas où ils ont été nécessaires. Début 2014, les travaux ne sont pas terminés, néanmoins, la réduction de 30% est tout de même atteinte pour les 2 substances visées.

### Action phare

Afin de réduire ses émissions en chloroforme et dichlorométhane (DCM), PCAS a engagé des travaux pour canaliser ses émissions de COV. Ils ont été achevés pour un premier bâtiment, ce qui a permis de supprimer les rejets de chloroforme.

Les travaux pour supprimer les rejets de DCM ne sont pas terminés. Néanmoins, une modification des procédures de fabrication a déjà permis de respecter l'objectif de 30% de réduction.

### Evolution des émissions entre 2007 et 2012



## 4 - Garantir la disponibilité en eau aux usagers par une gestion durable de la ressource et une démarche de sécurité renforcée

### — Maîtrise de la gestion quantitative des ressources

Une réflexion générale sur l'aspect quantitatif a été menée dans le cadre des cahiers des charges des nouvelles EPCI Eau. Des études ont été engagées sur des secteurs sensibles du point de vue quantitatif (Bajobathonien, Dives, isthme du Cotentin) pour mieux apprécier les prélèvements d'eau, mieux définir le périmètre des zones de répartition des eaux (ZRE) et mettre en œuvre des dispositifs de gestion adaptés.

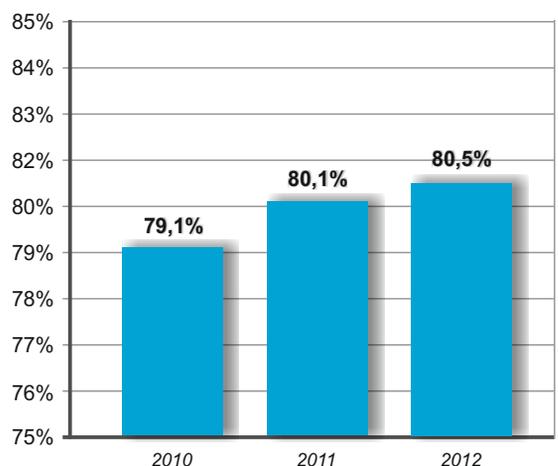
Les collectivités ont poursuivi en liaison avec les exploitants les actions de réduction de fuite dans les réseaux d'eau potable. De nombreux acteurs ont initié des actions de sensibilisation aux économies d'eau (Agence de l'eau, CPIE, Collectivités,...)

#### Action phare

##### Des rendements de réseaux en hausse dans la Manche : > plus de 900 000 m<sup>3</sup> d'économie en 2 ans

Dans le département de la Manche, sous l'impulsion de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, les collectivités ont eu une volonté réelle de maintenir une qualité de service et de réduire les pertes en eau au niveau des réseaux d'alimentation en eau potable (études diagnostiques, pose de compteurs de sectorisation, réalisation de programmes pluri-annuels de renouvellement des canalisations).

Malgré une structure d'habitat clairsemé qui constitue un handicap dans la gestion, les collectivités rurales atteignent néanmoins un rendement de réseau de distribution d'eau potable tout à fait acceptable



Rendement moyen des collectivités distributrices d'eau potable dans la Manche

Echantillon : 93 collectivités distributrices d'eau potable (sur 103)

### — Améliorer la sécurité de l'alimentation

Peu d'analyses de risque et de plans de secours ont été développées. Toutefois la restructuration des EPCI conduit à réduire fortement le nombre de maîtres d'ouvrage responsables de la production et la distribution de l'eau (réduction de près de 30 % entre 2009 et 2016). Cette restructuration conduit et va conduire à une amélioration sensible de la sécurité de l'alimentation en eau.

Pour améliorer la sécurité notamment des ouvrages d'eau potable, un document d'autodiagnostic sur la protection physique des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance a été élaboré par l'ARS et diffusé auprès des maîtres d'ouvrage.



## 5 - Préserver la ressource en eau

### — Protéger les ressources en eau

La protection des captages d'eaux destinées à la consommation humaine a fortement progressé. Début 2016, en Basse-Normandie sur un total de 743 captages, 575 soit 77.4 % bénéficient d'une protection avec DUP (58.1 % en 2008 et 33,2 % en 2004). Les débits protégés correspondent à 81,9 %. Pour la plupart des captages non protégés, (130 captages soit 17,5 %) la procédure est en cours. Les autres captages de faible débit ou difficilement protégeables sont en voie d'abandon dans le cadre des restructurations des systèmes d'alimentation en eau potable

### — Réduire les pollutions diffuses

#### Réduire les contaminations par les nitrates

La Directive européenne « Nitrates » a pour objectif la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, elle vise toutes les formes d'azote utilisées en agriculture (engrais chimiques, effluents d'élevage, boues, composts, etc.). Elle s'applique sur des territoires de zones vulnérables dont la dernière nouvelle délimitation a été adoptée en mars 2015 (ex-Basse-Normandie). Le dispositif, s'articule autour d'un tronc commun de mesures nationales, renforcées au niveau régional par un programme d'actions pour tenir compte des spécificités locales (contexte pédoclimatique, systèmes de cultures,...).

En Basse-Normandie, le 5ème programme d'actions a été adopté le 7 juillet 2014 .Il s'organise autour de mesures s'appliquant sur ces zones vulnérables et de mesures ciblées sur des zones d'actions renforcées (ZAR). Ces mesures concernent principalement le calendrier d'épandage, les capacités de stockage des effluents d'élevage , le raisonnement de la fertilisation azotée et la couverture des sols en hiver

#### Réduire les contaminations par les pesticides

Initié en 2008, le plan Ecophyto I avait pour objectif de réduire de 50 % l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un délai de 10 ans, si possible. Le plan Ecophyto I normand (Haute et Basse Normandie) est décliné en de nombreuses actions structurantes actions dans les zones agricoles et non agricoles.

Les premiers résultats du réseau de fermes pilotes dit réseau DEPHY ont conforté la possibilité de combiner la réduction de la dépendance aux pesticides et le maintiens économique des exploitations. Même si les années 2009 et 2010 avaient vu diminuer la charge financière liée aux produits phytosanitaires, l'année 2012 marque une augmentation de cette charge, ce qui s'explique en partie par des conditions sanitaires médiocres. Le plan Ecophyto II, publié le 26 octobre 2015 fait pourtant le constat qu'au niveau national, le plan n'a pas atteint les résultats escomptés.

#### Action phare



#### Charte Fredon

De nombreuses collectivités se sont engagées dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics.

Pour limiter l'impact sur la santé humaine et l'environnement de ces produits, plus de 240 collectivités ont adopté la charte FREDON de Basse Normandie initiée avec le concours des Agences de l'eau et des Conseils Généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne

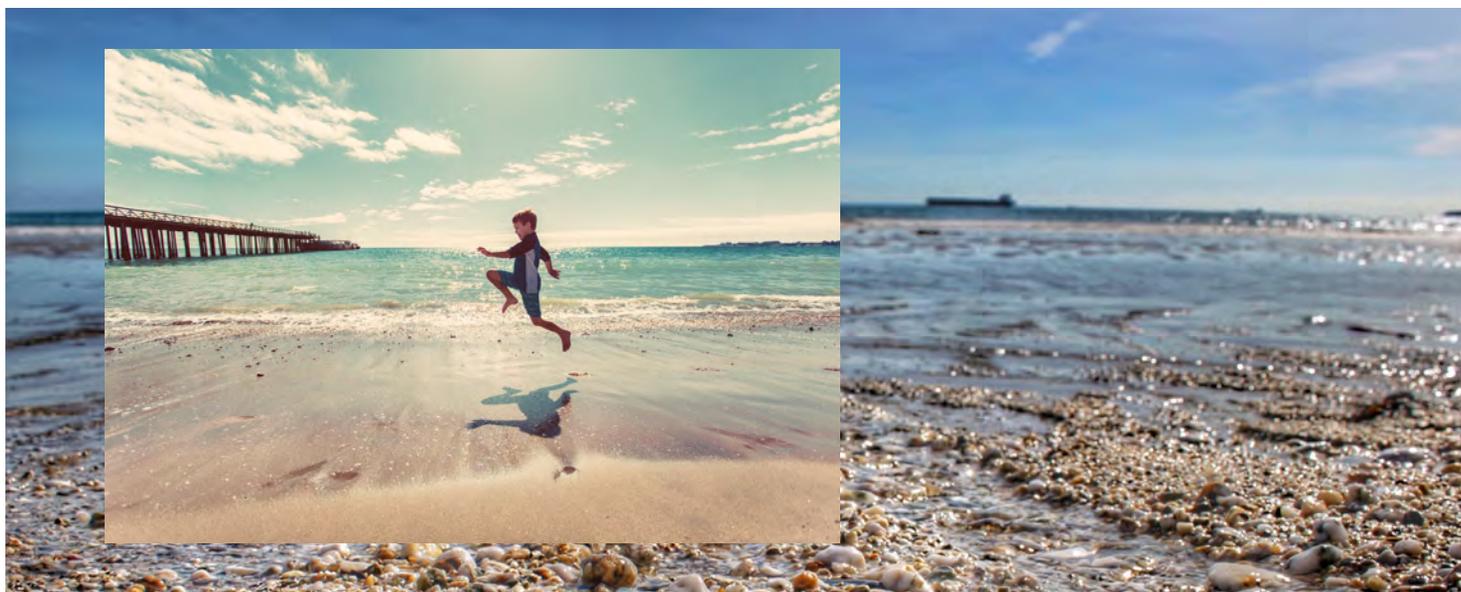
Cette charte a pour but de montrer l'implication active des collectivités territoriales dans la prise en compte de cette problématique. : une meilleure utilisation des produits phytosanitaires pour 191 collectivités (niveau 1) une moindre utilisation pour 4 collectivités (niveau 2), et enfin une suppression de tout traitement pour 49 collectivités (niveau 3).

## 5 - Préserver la ressource en eau (suite)

### — Protéger les eaux littorales en améliorant la connaissance et en agissant sur les sources de pollution.

Le nouveau dispositif de surveillance et de classements des zones de baignades liés à la nouvelle directive européenne a été mis en œuvre. Pour l'ensemble des sites de baignade, les profils de baignade (129) ont été réalisés. Ces études permettent d'identifier les processus de contamination de l'eau et de définir les mesures de gestion adaptées pour maintenir ou améliorer la qualité des eaux et préserver la santé des usagers de la zone de baignade

La qualité 2015 montre que 88% des sites de baignade sont de qualité bonne ou excellente. Quatre sites sont jugés de qualité insuffisante à l'issue de la saison 2015. Dans ces secteurs notamment, des plans d'actions sont en cours de mise en œuvre par les collectivités concernées, dans le cadre de la révision périodique des profils de vulnérabilité.



### — Réduire les rejets de substances polluantes et dangereuses dans les eaux.

L'action de recherche et de réduction des substances dangereuses dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dite action RSDE, a pour objectif principal d'aboutir, dans les prochaines années, à des réductions significatives, voire à des suppressions, des émissions de substances dangereuses, au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), dans les rejets des ICPE vers les milieux aquatiques.

Cette action se déroule en deux temps : la première étape dite « surveillance initiale » permet d'identifier les substances réellement émises. Selon les résultats de cette première phase, la surveillance est alors soit abandonnée soit pérennisée. Dans le 2e cas, elle peut éventuellement s'accompagner d'un plan d'action.

En Basse-Normandie, 101 établissements industriels ont été concernés. Parmi les établissements ayant rendu leur rapport de synthèses de surveillance initiale, 38 % sont passés en surveillance pérenne pour une ou plusieurs substances et 6 % sont passés en surveillance pérenne avec plan d'action.

Les substances le plus souvent retrouvées sont le cuivre, le nickel, le zinc, les nonylphénols et le chloroforme.

## 6 - Poursuivre la surveillance et améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics

### — Surveiller la qualité de l'eau

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau des eaux de consommation et de loisirs a été maintenu (plus de 10 000 prélèvements annuels soit 390 000 paramètres pour les eaux de consommation, plus de 2 000 prélèvements annuels pour les eaux de baignade).

Des recherches complémentaires ont été mises en œuvre notamment en liaison avec l'ANSES sur des paramètres émergents (Perchlorate, substances médicamenteuses, chlorure de vinyle, chrome, thallium ...). A la suite des résultats des campagnes relatives au chlorure de vinyle monomère, l'ARS a saisi les collectivités pour recenser les canalisations en PVC posées avant 1980. Suite à ce récément, des compléments de suivi analytique permettent de mieux identifier les zones à risque CVM pour chaque unité de distribution et d'adopter des modalités de gestion adaptées (mise en place de purges, changements de canalisation,...) pour assurer la protection du consommateur d'eau.

L'ensemble des résultats du contrôle sanitaire sont en ligne sur [www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr)

### — Améliorer la qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau distribuée aux consommateurs reste pour les paramètres microbiologiques de très bonne qualité (0,15 % de la population concernée par une qualité médiocre). Elle s'améliore d'année en année pour le paramètre Pesticides (1,8 % de la population concernée en 2015 par des non-conformités au lieu de 6,9 % en 2009) et pour le paramètre nitrates (1,2 % de la population concernée par des non-conformités au lieu de 5,0 %. Aucune population n'a été alimentée par une eau en moyenne supérieure à 50 mg/l depuis 2010).

#### Action phare



#### Le forage d'eau en Basse Normandie

Une plaquette régionale a été élaborée par la DREAL en liaison avec le BRGM et l'ARS. Elle précise les dispositions techniques et administratives en matière de forage d'eau et notamment celles visant à protéger le réseau public.



### — Promouvoir l'eau du robinet

Les nombreuses journées sur l'eau initiées par les syndicats d'eau ou communes vis-à-vis des écoles ou du grand public, la mise en ligne des résultats du contrôle sanitaire des eaux de consommation [www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr), l'information régulière sur la qualité de l'eau contribuent à améliorer le niveau d'information du consommateur et sa confiance en l'eau du robinet

Les enquêtes d'opinion montrent que la décision des ménages de boire l'eau du robinet est aussi influencée par la qualité de son environnement et notamment par la qualité des eaux brutes. Un modèle permet de prédire qu'une amélioration de la qualité des eaux brutes augmenterait la probabilité de boire de l'eau du robinet de 0,66 à 0,75 dans la région Centre Ouest.

## 7- Lutter contre l'habitat indigne

- Mettre en place un réseau d'échanges d'expérience en matière de lutte contre l'habitat indigne

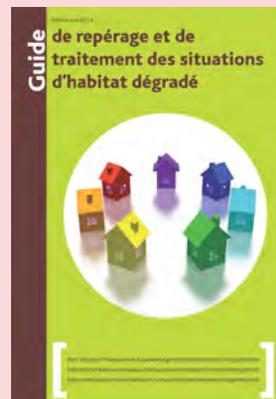
Les trois départements bas normands ont structuré la prise en charge du traitement des dossiers d'habitat indigne au sein de pôles départementaux regroupant l'ensemble des partenaires (POLHI). Un protocole définissant les rôles et modalités de travail au sein du pôle Ornaïs a été défini en 2013.

En parallèle le réseau d'échange d'expérience en matière de lutte contre l'habitat indigne s'est mis en place en 2011. Il permet l'échange d'informations entre les membres des 3 POLHI, et l'organisation de retours d'expériences sur des dossiers particuliers.

- Développer les actions d'information et améliorer le repérage

### Action phare

**Un guide de traitement et de repérage des situations d'habitat dégradé a été défini dans ce cadre. Il a été diffusé à plus de 5000 exemplaire à l'ensemble des acteurs (notamment les collectivités territoriales et assistantes sociales).**



Ce travail partenarial a permis de traiter plus de 270 dossiers entre 2013 et 2015 au sein des pôles départementaux. Toutefois, l'implication des collectivités (en particulier les communes et communautés de communes) doit se poursuivre, pour améliorer le signalement et le suivi des situations les plus graves et leur prise en charge.

- Pérenniser les actions de lutte contre la précarité énergétique

S'agissant des actions de lutte contre la précarité énergétique, le programme « Habiter Mieux », dont l'Etat a confié la gestion à l'Anah, a donné lieu en 2011 à la signature de contrats locaux d'engagement (C.L.E.) associant dans chaque département les préfets et les conseils généraux. Ces contrats, d'une durée initiale de 3 ans ont été reconduits par avenant jusqu'au 31/12/2017, terme du programme. Ces C.L.E., en fixant un cadre partenarial ont permis la mobilisation de financements multiples (dont Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique, Anah, collectivités dont CG...).

Ce dispositif « Habiter Mieux », après un démarrage lent tant au plan régional que national, lié notamment à la mise en place des partenariats, a connu une forte accélération à partir de mi-2013 avec l'amélioration des conditions d'octroi des aides. Il s'inscrit depuis 2013 dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat qui vise à réhabiliter 500 000 logements au plan national d'ici 2017 et qui s'est notamment traduit par la mise en place, dans chaque département, d'un guichet unique de la rénovation énergétique, intitulé « PRIS » (point rénovation info service) rassemblés dans un réseau régional d'échanges porté par la DREAL, le Conseil Régional et l'Ademe.

Depuis 2011, près de 4000 rénovations ont été financées en Basse-Normandie dans le cadre du programme Habiter Mieux.

## 8 - Réduire les expositions des populations sensibles

- Développer l'offre de conseils habitat-santé, pour les personnes souffrant de pathologies (asthme et allergie)

L'activité de conseil médical en environnement intérieur à domicile, pour les patients qui souffrent d'asthme instable s'est renforcée, grâce à l'implication du CH de Vire (Ecole de l'asthme) qui porte ce projet, et du CHU (service de pédiatrie).

Des financements spécifiques de l'ARS (sur les programmes d'éducation thérapeutique) et du ministère de l'écologie permettent aux deux infirmières conseillères en environnement intérieur d'intervenir pour l'équivalent d'un mi temps sur l'ensemble de la région sur prescription du médecin. Depuis 2011, 325 bas normands ont bénéficié de la visite et des conseils d'une CMEI.



- Sensibiliser et informer les femmes enceintes sur l'exposition aux substances dangereuses et les mesures de prévention pendant la grossesse et l'allaitement

La Mutualité Française a mis en place en 2013 plusieurs groupes de travail dans l'objectif de sensibiliser les femmes enceintes et jeunes parents sur l'exposition aux substances chimiques pendant la grossesse et vis-à-vis du nourrisson. Un document d'information et des sessions de formation des professionnels de santé ont été mis en place. 25 000 brochures ont été distribuées et 60 professionnels ont été formés en Normandie en 2015.

- Identifier les établissements sensibles construits sur des sites pollués, évaluer les risques et mettre en place des mesures de gestion

En Basse-Normandie, 20 établissements sensibles (crèches, écoles, collèges, lycées, etc.) situés sur des sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles, ont fait l'objet de diagnostics environnementaux financés par le Ministère en charge de l'Ecologie.

A l'issue de cette campagne de diagnostics, le bilan est le suivant :

- 6 établissements sont classés en catégorie A (les sols ne présentent pas de problème),
- 12 établissements sont classés en catégorie B (aménagements et usages protègent des expositions),
- 2 établissements sont classés en catégorie C (mesures de gestion nécessaires). Pour les deux établissements classés en C, les mesures de gestion nécessaires à la protection des usagers ont été mises en œuvre. Ainsi, s'agissant d'une contamination des sols extérieurs par le plomb, il a été procédé par la collectivité propriétaire à une excavation et un retrait des terres pollués, suivi de la réalisation d'un enrobé sur les zones concernées.

- Sensibiliser les adolescents sur les risques liés à l'écoute de la musique amplifiée

L'ARS a poursuivi les démarches d'information et de prévention auprès des adolescents sous la forme de concerts pédagogiques. Cette action réalisée par l'association SNARK et financée par l'ARS, en partenariat avec les collèges et les lycées et la Région a permis de sensibiliser chaque année 5000 jeunes au travers d'environ une quarantaine de séances. Une sensibilisation a été initiée auprès des plus jeunes via le spectacle « La soupe aux oreilles » en liaison avec la ville de Caen et certaines écoles primaires à compter de 2015.



## 9 - Améliorer la qualité de l'air intérieur

- Sensibiliser les professionnels et la population, à la thématique "Air intérieur"



Depuis 2011, l'ARS et les préfetures relaient la campagne annuelle d'information sur la prévention des intoxications au monoxyde de carbone : communiqués de presse, campagne radio, information de collectivités territoriales.

L'ARS a développé des actions d'éducation sur la qualité de l'air intérieur avec l'aide du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement. Chaque année, une trentaine d'animations sont organisées dans les écoles primaires de la région.

Avec l'aide des partenaires (Conseil régional, ADEME, ARS...), le CPIE a réalisé une exposition d'appartement grandeur nature afin de sensibiliser le public à plusieurs thématiques sur le développement durable dont la problématique santé-environnement dans l'habitat.

- Mise en place d'Ateliers Bâtiment-Santé dans le cadre de l'élaboration en cours du contrat local de santé entre l'Agence Régionale de Santé et la ville de Caen.
- En 2013 et 2014, la DREAL et l'ARS ont sensibilisé à la qualité de l'air intérieur et aux enjeux de l'étanchéité à l'air : 80 professeurs en lycées techniques et professionnels de l'académie de Caen par la DREAL, des professeurs référents sur le développement durable et une soixantaine d'infirmières scolaires de l'inspection Académique de la Manche et de l'Orne par l'ARS.
- Une communication sur la thématique Bâtiment-Santé a été effectuée au travers de la diffusion large du guide ministériel " Construire sain ".

- Former et informer les professionnels du bâtiment à la problématique de la qualité de l'air intérieur

L'association ARCENE diffuse des guides et documents d'information sur l'air intérieur auprès des professionnels du bâtiment.

Le Conseil Régional a développé des actions de sensibilisation et d'amélioration de la qualité de l'air dans les Lycées avec l'évaluation du risque radon dans tous les lycées bas normands et la mise en œuvre de formations et d'accompagnement personnalisé des lycées sur la qualité de l'air intérieur (projet financé par l'appel dans le cadre de l'appel à projet national AACT'AIR). Les outils ainsi développés pourront servir à l'ensemble des collectivités, pour les locaux accueillant des enfants.

# DECLINAISON LOCALE & EDUCATION

## 10 - Faciliter l'accès à l'information en santé environnement

### ■ Initier un portail en santé environnement

La réflexion sur un portail santé environnement n'a pas été mise en oeuvre. Toutefois sur certains sites sont développées des informations sur les thématiques santé environnementale et de plus en plus de données sont mises en ligne pour l'internaute en lien direct avec les bases données.

**L'ARS** a développé des informations sur l'eau potable, l'habitat, les eaux de loisirs et met à disposition du consommateur les données des contrôles sanitaires (qualité de l'eau potable, eaux de baignade et des eaux de piscine).

**La DREAL** rend progressivement accessible au public les informations environnementales disponibles relatives aux domaines de sa compétence. Des informations sont particulièrement développées sur l'habitat indigne ou la précarité énergétique sur l'habitat, les risques de pollution.

**AIRCOM** informe sur le domaine de l'air et met à disposition les données de la qualité de l'air sur le territoire bas normand.



Et la qualité de l'eau dans votre commune ?

[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Pour tout savoir sur :

- la teneur en nitrates
- la dureté de l'eau
- la qualité microbiologique...

Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère des Affaires sociales et de la Santé

# DECLINAISON LOCALE & EDUCATION

## 11 - Contribuer à l'éducation et à la culture en santé environnement

### — Développer la formation des jeunes en santé environnement

Quelques structures d'éducation et de formation ont intégré la santé environnement dans leurs projets de développement durable mais aucune action de sensibilisation n'a encore été effectuée pour démultiplier cette prise en compte. Toutefois à l'occasion d'une réunion de l'ensemble des structures d'éducation et de formation en démarche de développement durable, un atelier a été proposé sur le thème « Prendre en compte la santé-environnement dans son projet de développement durable ».



L'IREPS a signé la charte de l'Espace Régional de Concertation pour l'EEDD le 19/04/2011. Des projets communs sont menés avec les acteurs de l'éducation à l'environnement autour de la malle pédagogique Justin peu d'air ou en partenariat comme l'Eco-appart de la Grâce de Dieu et le projet d'écologement itinérant, pilotés par le CPIE Vallée de l'Orne.



### Action phare

#### Organisation d'une journée d'échange de pratiques entre les acteurs de la Santé-Environnement et les acteurs de l'éducation à l'environnement.

Le GRAINE de Basse-Normandie et l'IREPS ont organisé les 13èmes Rencontres Régionales de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, le 2 février 2012, à l'IUFM de Caen, sur le thème « Santé-Environnement, une éducation partagée – Exemple de l'air ». Cette journée a permis d'initier une réflexion régionale sur l'éducation et la sensibilisation aux impacts de l'environnement sur la santé humaine.

Une conférence grand public d'André Cicolella « Notre environnement c'est notre santé » s'est déroulée en clôture de cette journée.



### — Développer la formation en santé environnement des acteurs de santé (santé, social, médico-social et éducatif...).

Un cycle de travail a été initié dans le cadre des groupes Qualité des médecins URML afin de contribuer à diffuser auprès des professionnels de santé une culture en santé & environnement notamment pour répondre aux interrogations des patients et les aider à mieux prendre en charge leur propre prévention.

Dans ce cadre, le thème "Cancers et environnement" a été développé auprès des professionnels en liaison avec l'association "Médecine et Innovation"

# DECLINAISON LOCALE & EDUCATION

## 12 - Décliner au niveau local les priorités du PRSE

### - Développer des plans locaux en santé environnement

Les plans locaux en santé environnement ont été peu développés. Le plan local Santé environnement qui avait été initié a titre pilote par la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville a été poursuivi; des actions novatrices ont été mises en œuvre. Un bilan à mi parcours a été réalisé.

Toutefois dans le cadre de la planification au niveau local des actions en matière de santé et d'environnement, des contrats de santé ou des Agenda 21 ont été mis en œuvre par des collectivités

Des contrats de santé ont été mis en œuvre par la Ville de Caen, Ces contrats de santé intègrent au niveau local un volet Santé Environnement et certaines priorités du PRSE 2 principalement sur le volet Habitat

De même de Agenda 21 ont été développé sur le territoire bas normand. Ces plans plus nombreux intègrent des priorités en santé environnement principalement sur le volet de la préservation des eaux.

#### Action phare



**Le plan local santé environnement a été adopté au bureau de Communauté urbaine du 11 février 2011. Ce plan comporte 22 actions avec 11 actions transversales et 11 actions sectorielles. Les actions transversales concernent une action de connaissance, six actions de formation et quatre actions d'information.**

Les **6 actions de formations** des donneurs d'ordre, des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre visent à prendre en compte dans la commande publique les problématiques identifiées de santé environnement. Les entreprises et les artisans doivent s'appropriier également les savoir-faire en la matière. Ces actions se situent dans le même contexte que les actions de formation des artisans aux énergies renouvelables issus de l'Agenda 21.

Les **4 actions d'information** des habitants relèvent de l'éducation à l'environnement comme le soutien aux projets des écoles ou à la maison du littoral et de l'environnement.

Les **11 actions thématiques** relèvent de problématiques particulières de santé environnement en lien avec certaines actions communautaires déjà engagées, comme l'action sur l'habitat insalubre en lien avec le PLH, l'étude de plan de protection du bruit, l'étude de sécurisation des captages d'eau.





**Préfecture de Normandie**

7 place de la Madeleine  
CS 16036  
76036 Rouen cedex

Tél : 02 32 76 50 00

**Région de Normandie**

Abbaye-aux-Dames  
Place Reine Mathilde  
CS 50523  
14035 Caen cedex1

Tél : 02 31 06 98 98

**DREAL de Normandie**

Cité Administrative  
2, rue Saint-Sever  
76032 Rouen cedex

Tél : 02 35 58 53 27

**ARS de Normandie**

Espace Claude Monet  
2 place Jean Nouzille  
CS 55035  
14050 Caen cedex 4

Tél : 02 31 70 97 08